

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013.**

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents :** Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Romy LASSERRE donne procuration à Patricia ALTHERR.

**Secrétaire de séance :** Anna DOUDOU.

**Invitée :** Laurence BARESI.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30 avril 2013.

**Anna DOUDOU** accepte la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour le décès de la belle sœur de Jean-Charles MORANDI.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2013.

Eliane DALLEMAGNE constate une erreur de chiffre à la première page.

Christian JOLIE demande à corriger deux fautes à la page 10.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Rapport des commissions :**

### **Commission Finances Budget (Jean-Charles MORANDI)**

Lecture des bordereaux de mandats et de titres.

Frédéric PERICARD demande si le montant du SDIS est calculé en fonction du nombre d'habitants. Pierre DUMAREST, avoue ne plus savoir le détail de ce calcul. Frédéric PERICARD émet l'idée de la mutualisation pour la commande de fuel. Jean-Charles MORANDI explique qu'un contrat est alors obligatoire et qu'on rencontre des difficultés au moment du paiement. Pierre CUZIN informe qu'en se regroupant pour les commandes la différence est de 8 cts.

### **Commission Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)**

- Fin des travaux ruelle de Montbrison et chemin du Château. Le poids public a été bouché mais il faudra régler le problème des flaques d'eau.
- L'épaveuse va bientôt arriver. Deux véhicules d'occasion ont été vus pour l'achat du camion benne. Il est prévu d'acquérir du petit matériel tel qu'un rotofil.
- Le broyeur d'accotement sera vendu (voir délibération).
- L'entreprise Coseec a commencé les travaux sur le stade.
- Un fossé a été creusé pour éviter les inondations sur le terrain de Mme ALLARD, mais en vain. Une réunion de chantier a eu lieu pour trouver une solution et M. Hoffer a conseillé de creuser en amont à une profondeur d'au moins 3 mètres pour arriver au gravier. Cela permettrait de drainer le terrain. Pierre DUMAREST précise toutefois qu'il sera nécessaire d'ajouter un puits perdu.
- Abris de bus : Jean-Charles MORANDI a demandé un devis à l'entreprise HOFER pour 4 ancrages. Selon lui, c'est du travail de précision. René VERNAY et Frédéric PERICARD proposent de consulter d'autres entrepreneurs pour faire jouer la concurrence.

- Stockage de terre sur un terrain privé : une réunion a eu lieu en présence de M. DURAND (responsable du service des routes à la Direction Départementale) pour faire réparer le chemin des Charmilles et la route de La Plaine (gérée par le Conseil Général). L'entrepreneur responsable des dommages, ne s'est pas présenté. Il n'avait déjà pas tenu sa parole pour un problème identique sur une autre commune. Claude CHAPPUIS doute de la bonne foi de cette entreprise et pense qu'il ne faut pas compter sur elle pour la réparation du chemin communal. Un autre rendez vous a été fixé au 17 mai. Jean-Charles MORANDI informe qu'une consultation auprès d'un cabinet d'avocat aura lieu. René VERNAY rappelle un problème identique sur la rue des Fontanettes, la tranchée n'a toujours pas été goudronnée. Frédéric PERICARD suggère de faire pression auprès de M. DURAND et en attendant, émettre un arrêté interdisant la décharge de terre provenant d'autres communes, bien que cette idée soit à double tranchant.

René VERNAY suggère d'installer un panneau «interdit sauf Engins Agricoles ». Pierre DUMAREST rappelle ses démarches infructueuses auprès du Sous-préfet, du Préfet et du Conseil Général. Christian JOLIE propose que si les dégâts ne sont pas pris en charge par le responsable, il propose de déposer une plainte pour que la commune puisse se faire rembourser. Claude CHAPPUIS dit que la responsabilité incombe aussi au propriétaire accueillant tous ces tas de terre. Jean-Charles MORANDI constate que la terre n'est toujours pas étalée, et par conséquent d'autres engins vont encore en déverser.

Prochaine réunion de la commission voirie : le 14 mai 2013 à 18h30.

## **Sous Commission Parking (Christian JOLIE)**

Une réunion a eu lieu le 16 avril dernier. La commission a travaillé sur 3 sujets. Le premier aboutit à la proposition de réserver 3 places de parking sur les 6 places de la bibliothèque, pour les locataires des 3 appartements de l'école et de l'ancienne Poste. Jean-Charles MORANDI informe alors que les baux seront à refaire. David PERAY souhaite d'abord régler le problème des stationnements des habitants du Jardin de mon Grand-père. Claude CHAPPUIS constate toutefois que les emplacements au début de la rue de la Mairie sont rarement utilisés. Patricia ALTHERR suggère d'attendre que les travaux de la nouvelle bibliothèque soient achevés pour en débattre. Le deuxième sujet concerne le stationnement autour de la mairie. Le troisième sujet est la question de l'arrêt de bus près de l'école, étant donné que le second essai expérimenté avec la simulation des places de stationnement à gauche n'a pas été concluant. L'idée est donc annulée. Il suggère alors de peindre un arrêt de bus devant l'abri de bus de l'école et d'autoriser l'arrêt de véhicules et non leur stationnement. Cette solution laisserait toujours 3 places de stationnement voiture. Pierre DUMAREST dit qu'il faut intégrer dans la réflexion l'existence du terrain communal jouxtant l'école, en dessous de la maison Maudon, pour étudier plus efficacement toutes les possibilités. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faut réserver ce terrain pour l'agrandissement futur de l'école. Christian JOLIE trouve assez surprenant cette proposition et l'attitude du Conseil Municipal. Il a toujours été proposé au Conseil Municipal des solutions judicieuses et non onéreuses, et ce dernier lui suggère d'utiliser un terrain près de l'école pour un parking avec les coûts importants que cela engendrera. Christian JOLIE demande le vote de l'implantation de cet arrêt de bus.

- Vote pour peindre un arrêt de bus : 5 voix contre, 4 abstentions, 4 voix pour. Sur ce résultat, Christian JOLIE demande au Conseil Municipal de lui proposer une solution pour résoudre le problème du stationnement du bus de la piscine sur la rue de la Treille et les désagréments occasionnés.

- Concernant la Zone 30 autour de l'école : elle est à redéfinir et il faut réorganiser l'implantation des panneaux.

Patricia ALTHERR demande qu'on installe un panneau pour la place handicapé à l'emplacement de l'Auberge. Cela est obligatoire. Christian JOLIE dit que cette demande est du ressort de la commission voirie.

Prochaine réunion commission Parking le 15 mai 2013 à 19h30.

## **Sous Commission Chemins (Christian JOLIE)**

Christian JOLIE dit que la commission est dans l'attente de l'édition de 3 plans pour ensuite permettre la présentation des chemins communaux aux habitants. Il demande si la commission voirie a pu se pencher sur la 3<sup>e</sup> liste, celle des chemins ruraux ? Jean-Charles MORANDI répond par la négative.

## **Commission voirie (Jean-Charles MORANDI)**

Concernant la commission voirie Pierre DUMAREST remet en question la gestion de l'équipe d'employés techniques. Il souhaite un rapport. Claude CHAPPUIS pense comme lui. Patricia ALTHERR confirme qu'on doit répéter les consignes et que les agents manquent d'initiative. Cependant les fiches-navettes fonctionnent très bien, les tâches sont exécutées. Elle en profite pour expliquer le fonctionnement des fiches navettes. Selon elle, le responsable technique est trop souvent pris par des réunions.

## **Commission Personnel (Pierre DUMAREST)**

Réunion du 22 avril. Annonce du remplacement de Mme Michelle BAZETOUX, agent des écoles, par Mme CHARVET Régine.

## **Commission Salle des fêtes (Patricia ALTHERR)**

Présentation de la réunion publique : peu de monde, les élus n'ont pas soutenu l'architecte.

Divers points ont été abordés : loges trop petites, demande de 2 entrées sur scène, questions sur le bruit, questions sur les eaux pluviales et usées, trop peu de rangements pour les associations, désir de la part du voisinage de voir les parkings goudronnés. Le PLU a été modifié pour les bâtiments communaux. Au niveau du plan, à l'arrière de la scène, le rangement mobilier a été divisé par deux pour que dans cet espace, les enfants puissent attendre leur tour d'entrée en scène. Agrandissement d'une porte latérale en vue d'une future extension.

Pierre DUMAREST demande que les nouveaux plans soient transmis à la commission sécurité afin de les vérifier. Les plans ne peuvent être montrés au public tant que le permis de construire n'est pas validé. Suite aux remarques faites lors de la réunion publique, Christian JOLIE demande si les plans seront modifiés et est-ce que cela représentera un coût supplémentaire? Pas de réponse de la part de Patricia ALTHERR.

Réunion son et lumière avec 3 personnes de la commune :

La vie associative n'a pu être représentée, Claude CHAPPUIS devait remplacer Christian JOLIE, mais il a eu un contre temps. Patricia ALTHERR dit que cette réunion n'était pas une réunion de vie associative mais une réunion salle des fêtes.

### Commission bibliothèque (Anna DOUDOU)

Suite au dépôt de la demande de permis, la mairie a reçu un courrier de la DDT (Mme TROSSELOT) disant que l'instruction prendra 6 mois, les délais d'instruction ayant été modifiés, surtout quand il s'agit de construction d'ERP. M. le Maire a tout de suite réagi par un contact direct avec la commission de sécurité et nos espoirs d'une accélération de l'instruction du dossier se sont ravivés.

Nous avons reçu un courrier de la gestionnaire de la bibliothèque. Il faudra considérer sa proposition en réunion. Réunion prévue : le 15 mai 2013, à 18h30.

### Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC00107813B0005 HERNANDEZ	Construction d'une villa Lotissement les Etourneaux Route de Mucelle Zone UB et 1AU	Avis Favorable
PC00107812B0038-01 DILEK & TURSON	Transfert de permis de construire	Avis Favorable
PC00107813B0006 Commune de Challex	Projet de rénovation et d'extension de l'actuelle bibliothèque	Avis Favorable
PC00107813B0007 CRETTON	Route de la Plaine Construction d'un bâtiment contenant deux logements ZONE UB	Avis favorable Attente avis CCPG
<b>Déclaration préalable</b>		
DP00107813B0006 CHARCOSSET	Edification d'une clôture avec portail, portillon et muret 22 Rue Saint Maurice Zone UA	Avis Favorable
DP00107813B0007 JAN	Pose d'un revêtement en bitume 56 route de Dardagny Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0008 MOTTIER	15 Chemin de la Buissonaz Isolation et réfection de la façade Zone UBa	Avis Favorable
DP00107813B0009 BONTRON	Ravalement de la façade 278 rue de la Mairie Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0010 STOECKLIN	Ravalement de la façade 1266 Route de Pougny Zone A	Avis Favorable
DP00107813B0011 EL AOUAD	Création de fenêtres Nord Ouest et Sud-Est 131/129 rue de la Craz Zone UBa	Avis Favorable, demande de précisions sur la dimension des fenêtres
DP00107813B0012 SCI CUDA	Modification des ouvertures existantes en façade sud-est et nord-ouest 921 Route de la Plaine Zone UB	Avis Favorable
DP00107813B0013 MARTIN	Couverture d'une terrasse 383 Route de Mucelle Zone UA	Avis Favorable
<b>DIA</b>		
<b>DIA13B0007</b>	132 Rue St Maurice 307 000€	Non Préemption
<b>DIA13B0006</b>	879 Route de la Plaine 135 000€	Non Préemption

<b>DIA13B0005</b>	149 Chemin de Gaillardin 399 000€	Non Prémption
<b>Divers</b>	<u>SAFER, vente de terrains</u>	
	<u>PC DEFENDI</u>	<i>Avis favorable sur les tuiles proposées</i>

### **Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

Présentation de la réunion du 20 avril avec les voisins de l'Auberge.

Les propositions d'aménagements pour améliorer l'acoustique ont été bien accueillies. L'entreprise doit chiffrer le coût des travaux. Elle fournirait les panneaux et les installerait.

Rapport de l'acousticien : il propose de traiter le bruit à la source, avec un système de grands panneaux transparents. Eliane DALLEMAGNE a demandé un devis. De plus, elle émet l'idée de recouvrir le sol de la terrasse avec un tapis de gazon artificiel ou avec le même matériau que pour les jeux. Cette deuxième solution serait beaucoup plus chère. Elle souhaite mettre une fontaine pour embellir la cour de l'Auberge. Concernant l'intérieur, on attend que le gérant choisisse la couleur pour commencer les travaux.

### **Commission Communication (Christian JOLIE)**

Concernant le Petit Challaisien, le Conseil Municipal a-t-il des observations ? René VERNAY souligne que sa fille Eloïse n'a pas été intégrée dans l'article sur la liste des trentenaires en hommage aux 30 ans du Petit Challaisien. La première page du Petit Challaisien a été faite avec la police de l'époque de la création du Journal.

Nouvelle présentation : nouvelle police, évolution de la mise en page et de l'intérieur du journal. L'agenda apparaît dorénavant en fin de page pour pouvoir être détaché.

Site Internet : pas de retour.

### **Commission Vie associative culture et loisirs (Christian JOLIE)**

Demande de subventions supplémentaires : 200 € pour les Jeunes Sapeurs Pompiers de Thoiry, deux fois 30 € pour Ferney Gex natation, 300 € pour « une école pour Ouaga ».

Concernant les Assemblées générales des associations :

- Le 11 mars, a eu lieu l'assemblée générale de l'amicale des Pompiers de Challex, à laquelle Christian JOLIE a participé. Un point a été fait sur les manifestations organisées en 2012. Une soixantaine de cartes ont pu être vendues. Les prochaines manifestations de l'amicale auront lieu le 26 juin à la halle pour un repas champêtre et les 25 et 26 octobre à la maison des sociétés pour l'ouverture d'un bar. C'était un moment très convivial qui s'est terminé par un excellent repas. Il en profite pour rappeler leur principale activité : apporter un soutien au fonctionnement du Corps des Sapeurs Pompiers en activité. Ils peuvent jouer un rôle d'intermédiaire, entre le corps des pompiers du sud gessien, et les jeunes Challaisiens qui souhaiteraient rejoindre ce magnifique métier. Les coordonnées de la présidente, Maryline Pillon, apparaissent sur le site Internet de la commune.
- La prochaine Assemblée Générale sera celle de la Souris Verte qui est fixée au 25 juin.

Foire aux plantons : Il a été signalé un problème avec le congélateur. Christian JOLIE demande si le service technique a bien été mis au courant. Jean-Charles MORANDI dit qu'il n'était pas au courant mais qu'il transmettra le message. Il est important de signaler aux associations qu'il ne faut pas entreposer leur nourriture dans le réfrigérateur de la Halle en dehors du temps de leur manifestation.

Il est demandé au secrétariat d'avertir les associations de l'utilisation des salles lors des cérémonies.

Il serait souhaitable de désigner un conseiller référent pour la sous commission stade. Christian JOLIE rappelle ce fait et insiste sur cette nécessité d'avoir un interlocuteur pour les responsables de l'USC. Jean-Charles MORANDI lui répond qu'il n'y a toujours pas de volontaire.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

La période est calme à cause des vacances. Suite à la rencontre avec le Sou des Ecoles, il leur a été accordé une avance de subvention afin de payer l'activité piscine.

Une visite de l'école a eu lieu à deux reprises : les travaux ont été listés. Les portes de placard ont été installées. Anna DOUDOU a accompagné la nouvelle employée aux écoles pour l'installer dans ses fonctions le premier jour.

Réunion programmée avec pour objet : les dispositions à prendre pour la rentrée scolaire : le mercredi 22 mai à 18h30.

### **Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)**

Le CCAS met en place un stage de remise à niveau de la conduite automobile pour les aînés. Il aura lieu le jeudi 6 juin.

Suite au sondage pour la création d'un club des aînés, 21 personnes sont partantes pour adhérer et 7 autres pour organiser.

Un repas canadien est prévu le 18 juin à partir de 11h à la maison des sociétés.

### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

#### **Affaires culturelles. (Christian JOLIE)**

- Christian JOLIE explique le travail qui a été conduit en vue d'une mutualisation des écoles de musique. Cette démarche devait permettre une harmonisation et une qualité de cours identiques sur tout le territoire. Le problème du paiement des salaires et l'établissement des fiches de paie devaient trouver une solution auprès de la CCPG, mais le résultat escompté n'est pas au rendez-vous. Néanmoins le travail de mutualisation de ces deux dernières années trouvera son aboutissement dans un spectacle « d'une perle à l'autre » qui aura lieu le 26 mai au Parc des Cèdres à Gex, dès 15h. Ce spectacle verra la participation d'une centaine d'élèves d'écoles de musique diverses qui se sont investies dans ce projet commun. Et bien sûr le concert annuel de la Lyre Challaisienne aura lieu le même jour à Challex à 17h.

### **Conseil communautaire (Anna DOUDOU)**

- Anna DOUDOU a remplacé Pierre DUMAREST au Conseil Communautaire du 25 avril, avec Eliane DALLEMAGNE. Il y a eu très peu de délibérations : le conseil s'est poursuivi en huis clos pour traiter de la rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Les débats les plus importants ont porté sur la compétence urbanisme et l'avancée vers un PLU intercommunal: les arguments sont contrastés et les positions des élus sont variables, certains veulent que les maires conservent cette responsabilité, les autres souhaiteraient prendre position avant le vote de la loi qui se profile. La décision a été prise d'attendre le vote de la loi. Un autre débat important a concerné la compétence culture sur le sujet des écoles de musique. En dépit du travail fourni par la sous-commission ad hoc depuis 4 ans, on ne peut pas inscrire dans les compétences de la CCPG « Les fiches de paie des écoles de musique », juridiquement, cela ne se peut pas. Le président Etienne BLANC est favorable à ce que la commission culture reçoive un montant pour couvrir les services d'un comptable.

### **Agriculture (Frédéric PERICARD)**

Frédéric PERICARD a assisté à une réunion sur les nouvelles orientations de l'agriculture. Le foncier et les installations agricoles sont de plus en plus coûteux. Les éleveurs de vaches laitières sont nombreux. On s'orienterait vers une diversification des productions. Frédéric PERICARD dénonce la loi qui permet de construire une maison en déclarant un élevage de 6 chevaux. Certains en abusent.

Pierre DUMAREST s'est forgé une nouvelle opinion sur l'éventualité d'un PLU intercommunal depuis qu'il a assisté à une réunion avec M. DELLERY à propos des PLH, SCOT, PLU et corridors écologiques. Il pense en effet que le PLU intercommunal permettrait de limiter l'urbanisation et de sauvegarder les zones agricoles des petites communes rurales.

**Office de tourisme :** Pierre DUMAREST présente une question posée par l'Office de Tourisme du Canton de Collonges. Une somme avait été attribuée pour la mise à jour du pré-inventaire, réalisation qui ne se fera finalement pas. Accorde-t-on à l'Office de Tourisme de conserver cette somme de 1 100 € pour qu'il puisse fonctionner encore quelques mois ? A l'unanimité les élus répondent « oui » à cette demande.

## **Questions diverses**

- **Pierre DUMAREST** sera absent au prochain conseil municipal suite à une opération prévue.
- **Affaire Mme Glass :** 1 700 € payés par Mme Glass dont 600 € pour construction illicite et 500 € pour dommages et intérêts. La construction a été régularisée.
- Problème d'éclairage rue des Prairies. Il faut dégager les branches qui obstruent la cellule.
- Informations sur les élections municipales : loi sur la parité, la liste devra être bloquée (15 personnes pour Challex). Chaque personne voulant se présenter devra faire une déclaration en préfecture. Il faudra définir l'ordre sur la liste : tête de liste et adjoints.
- Cartons orange, prime de vie chère : Jean-Charles MORANDI présente les actions lors des mandats précédents contre la vie chère, la demande d'une indemnité de résidence à 3% pour les fonctionnaires et d'une prime de vie chère d'un montant de 300 € mensuels (basée sur le différentiel calculé par l'INSEE). Le département donne déjà l'exemple avec une prime à son personnel ATOS travaillant dans le Pays de Gex.
- **L'Ecureuil :** Pierre DUMAREST a rencontré Mme DELESDERRIER qui lui a annoncé que l'Ecureuil sera vendu dans le but de faire des logements. Eliane DALLEMAGNE rappelle qu'on leur avait augmenté le COS pour qu'ils puissent construire un restaurant. Anna DOUDOU propose d'en débattre en commission urbanisme en tenant compte du règlement. Il faudrait vérifier le plan de zonage.
- Christophe BRULHART dénonce les nuisances sonores causées par des voisins qui utilisent des engins, même le dimanche, pour construire leur maison. Il souhaite qu'un courrier leur soit envoyé.
- Patricia ALTHERR désire qu'Evelyne THIAULT et Mhadji ABDU soient aussi cités dans le Petit Challaisien pour leur contribution au service lors du remplacement d'Eric LACROIX en congé de paternité. Anna DOUDOU dit que le résumé ne fait que reproduire, en abrégé, ce qui s'est dit lors du Conseil Municipal.

## **Délibérations :**

**Délibération n°22-2013**

**Objet : Election des membres du Centre communal d'action sociale.**

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°18-2008,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de deux nouveaux administrateurs du Centre communal d'action sociale.

Il rappelle que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif. Il est dirigé par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire de la commune, et composé à parité de membres issus du conseil municipal et de personnes désignées par le maire.

Il rappelle que suite à la démission du Conseil municipal de Mme Bérange BAERISWYL et de Mme Rachel NABAFFA, il convient de nommer et d'élire deux nouveaux administrateurs pour le CCAS.

Il rappelle que les administrateurs élus en 2008 sont les suivants :

- Pierre DUMAREST, président,
- Eliane DALLEMAGNE, Vice-présidente,
- Bérange BAERISWYL,
- Anna DOUDOU,
- Rose-Marie LASSERRE,
- Rachel NABAFFA.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- **FIXER** à douze le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont six membres issus du Conseil municipal.
- **DESIGNER** deux nouveaux administrateurs élus :
  - Patricia ALTHERR
  - Frédéric PERICARD

**Délibération n°23-2013**

**Objet : Dénomination d'une nouvelle rue.**

Vu le courrier de la SEMCODA du 15 avril 2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant le chemin de Champ Journet et le chemin des Charmilles, du nom de « rue .... »,
- Il est proposé au Conseil municipal, de choisir parmi les noms de rue suivants :
  - *Rue des Noisettes*
  - *Rue des Noisetiers*
  - *Rue des Violettes*
  - *Rue du Salève*
  - *Rue des Vignes*
  - *Rue des Collines*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 voix pour la rue des Noisetiers, décide de :**

- **ADOPTER la dénomination « rue des Noisetiers »**
- **CHARGER Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.**

**Délibération n°24-2013**

**Objet : Projet de délibération de l'assemblée délibérante de la commune préalable à la décision d'augmentation du capital de la SEMCODA.**

Vu l'article 1524-1 du code général des collectivités territoriales,

La SEMCODA vient de boucler la seconde augmentation de capital dans le cadre des décisions des Assemblées générales extraordinaires de juin 2007 et juin 2011, ce qui lui a permis de récolter en fonds propres 19 786 712 euros.

Bien que l'objectif initial de l'obtention de fonds propres de 18 000 000 d'euros ait été dépassée, les besoins en fonds propres sont toujours nécessaires pour les raisons suivantes ;

- Maintien des coûts élevés en foncier et en construction
- Limitation des participations de l'Etat sous forme de subventions allouées au logement social
- Réduction des aides des collectivités locales
- Mise en place de plusieurs réglementations (thermiques, environnementales, etc...) qui augmentent les coûts de production
- Hausse de la TVA de 5.5 à 7%
- Réhabilitation du parc pour réduire l'impact énergétique en particulier
- Volonté de maintenir une production locative importante pour répondre aux besoins des demandeurs de logements

Confortée par le fait qu'un certain nombre de communes actionnaires ou non ainsi que le Département de l'Ain ont fait part de leur intention de participer au capital de SEMCODA pour environ 12 000 000 d'euros, le Conseil d'administration a souhaité relancer une procédure d'augmentation de capital.

Notre commune étant actionnaire de la SEMCODA doit délibérer (article 1524-1 du CGCT) afin de mandater notre représentant en vue du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société qui sera amenée à statuer sur cette augmentation de capital.

Le Président Directeur Général de SEMCODA nous informe que notre commune aura un droit de souscription à hauteur de la quote part du capital de la société qu'elle détient, mais ne sera pas dans l'obligation de participer à cette augmentation.

Il nous précise également que l'assemblée générale extraordinaire de SEMCODA devant se réunir le 28 juin prochain, décidera du principe d'une augmentation de capital global de 992 000 euros par l'émission d'un nombre maximum de 62 000 actions de 16 euros de valeur nominale chacune.

Le prix d'émission des actions sera alors fixé par le conseil d'administration lors de l'émission proprement dite, en fonction de la situation nette comptable de la société telle qu'elle apparaîtra sur le bilan du dernier exercice clos. A titre indicatif, le prix ressortirait à environ 194 euros, sur la base des comptes de la société SEMCODA au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'administration fera alors utilisation de cette autorisation sur 2013 et 2014.

Je vous demande de vous reporter à la note explicative adressée par SEMCODA pour détailler le processus envisagé pour l'augmentation.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire rappelle l'intérêt que représente cette augmentation de capital pour la SEMCODA, qui lui permettra d'injecter des fonds propres dans les opérations nouvelles sans altérer les valeurs des actions détenues par la commune, mais au contraire en confortant la situation financière de la société.

Monsieur le Maire rappelle également que, conformément à la loi (C. com. art. L 225-129-6), l'Assemblée générale extraordinaire devra également se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.

Toutefois, le conseil d'administration de SEMCODA suggérera aux actionnaires d'émettre un vote négatif à l'adoption de cette résolution, du fait du peu d'intérêt que cela représente en l'absence de distribution de dividendes. Les salariés bénéficient chaque année de la distribution d'un intéressement lié à plusieurs facteurs dont notamment les résultats et le niveau d'activité. Il est rappelé que les précédentes Assemblées générales extraordinaires de 2007, 2010 et 2011 ont décidé en ce sens.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 10 voix pour, 3 abstentions, décide de donner pouvoir au représentant de la commune afin :**

- **D'autoriser** l'Assemblée générale extraordinaire à déléguer au Conseil d'administration la faculté de réaliser en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital de 992 000 euros par l'émission de 62 000 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription, ainsi que de fixer la valeur d'émission des actions en fonction de leur valeur au bilan.
- **D'autoriser** l'Assemblée générale extraordinaire à conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les actions non souscrites à titre irréductible (c'est-à-dire par l'utilisation de tous les droits de souscription). Ce droit de souscription à titre réductible sera attribué aux actionnaires qui auront un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible.
- **D'émettre** un vote négatif à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Est annexé à la présente délibération le dossier à soumettre à la prochaine Assemblée générale extraordinaire par la SEMCODA relative à son projet d'augmentation de capital.

**Débat :**

Cette délibération n'est pas contestée dans la mesure où cela ne coûte rien à la commune.

**Délibération n°25-2013**

**Objet : Vente d'un broyeur d'accotement.**

Il est proposé de vendre un broyeur d'accotement, en l'état, car il n'est plus utilisé. Monsieur Michel RICHARDET s'est proposé de le racheter 3 500 €. Il est entendu que l'acheteur a constaté son état et accepté de le reprendre tel quel. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix pour, 1 abstention décide d' :**

**AUTORISER** la vente du broyeur d'accotement, en l'état, à Monsieur Michel RICHARDET.

**Débat :**

Christian JOLIE se dit étonné de n'avoir pas été au courant et demande si la proposition de vente a été formulée auprès d'autres Challaisiens. Frédéric PERICARD confirme qu'il a lui-même passé l'annonce sur un site européen. Christian JOLIE dit seulement que cela n'a pas été discuté en Conseil Municipal.

**Délibération n°26-2013**

**Objet : Contribution sur les ventes de bois.**

Vu le courrier de l'Office National des Forêts reçu le 7 mars 2013,

L'école du bois de CORMARANCHE EN BUGÉY a bénéficié depuis 1992 d'une aide des communes forestières et des exploitants forestiers, revêtant la forme d'une contribution sur les ventes de bois.

Cette aide, destinée à la constitution d'une trésorerie par l'Ecole du bois, s'avère en fait nécessaire à son équilibre actuel.

Il est proposé à la commune de participer au soutien de l'école du bois de CORMARANCHE EN BUGÉY au taux de 0.5%, pour une période de 5ans au 1<sup>er</sup> Mai 2013 au 30 avril 2018, payé par l'acheteur en sus du prix retenu lors de la vente.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- **PARTICIPER** au soutien de l'école du bois de CORMARANCHE EN BUGÉY au taux de 0.5%, pour une période de 5ans du 1<sup>er</sup> Mai 2013 au 30 avril 2018, payé par l'acheteur en sus du prix retenu lors de la vente.

**Délibération n°27-2013**

**Objet : Vente d'une parcelle à Monsieur Jean-Luc GAY.**

Vu le courrier du notaire GAUVIN BERROD reçu le 19 avril 2013,

Monsieur Jean-Luc GAY, Lors de la rénovation de sa maison d'habitation, il y a quelques années, avait réalisé également à la demande de la commune, des emplacements de parkings pour les futurs logements.

Sur un de ces emplacements (cadastré B 1669 et 1542) existe une canalisation souterraine qui porte le numéro 967 au cadastre, qui est toujours en fonction.



Du fait que cette canalisation a un numéro de cadastre, le sol à l'aplomb de l'emplacement de cette canalisation appartient donc à la commune.

Monsieur GAY souhaite céder le parking (B 1669 et 1542) à un des propriétaires des logements qu'il avait réhabilités.

Mais pour que l'acquéreur ait un droit de stationner sur la parcelle à l'aplomb de la canalisation, il doit pouvoir acquérir ledit sol.

C'est pourquoi, Monsieur GAY propose d'acquérir de la commune une partie du n°967 en teinte verte sur le plan ci-joint, avec constitution d'une servitude de canalisation souterraine au profit de la commune, interdiction à l'acquéreur d'édifier toutes constructions sur ledit emplacement, sauf la réalisation d'une place de parking comme c'est déjà le cas actuellement.

Tout les frais de géomètre et d'acte notarié resteraient à la charge de Monsieur GAY.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions décide de :**

- **NE PAS VENDRE** une partie de la parcelle n°967 avec constitution d'une servitude de canalisation souterraine au profit de la commune, interdiction à l'acquéreur d'édifier toutes constructions sur ledit emplacement, sauf la réalisation d'une place de parking comme c'est déjà le cas actuellement.

**Débat :**

La source des Fontanettes est située juste au-dessous de ce terrain. Pierre CUZIN explique qu'il est risqué, pour la qualité de l'eau, de mettre un enrobé sur ce futur emplacement de parking. De plus, cela risquerait de déplacer la source.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 10 juin 2013 à 19h30.**

**La séance est levée à 23h13**